

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Action "relation entreprises en appui du service de l'emploi du Département des Bouches-du-Rhône" : convention avec l'association émergence(s) compétences projets.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association émergence(s) compétences projets, un montant annuel de 231 319 € pour l'action « relation entreprises en appui du service emploi du Département des Bouches-du Rhône » ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un montant total de 231 319 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées